

Introduction

Une grande partie des villes des pays en voie de développement a connu, ces dernières décennies, une croissance urbaine très importante. Cette croissance s'est souvent déroulée dans un contexte désordonné, caractérisé, entre autres, par l'absence de système de repérage dans la ville. La volonté des autorités municipales est, à l'heure actuelle, d'améliorer les services et la gestion urbaine.

I Définition et objectifs de l'adressage

a- Définition : qu'est ce que l'adressage

Les usagers des villes ayant connu et/ou connaissant une croissance urbaine forte et rapide se retrouvent souvent confrontés à des difficultés de repérage et d'orientation. Une absence d'adresse entraîne un lot de conséquences plus ou moins fâcheuses, comme la difficulté, voire l'impossibilité de recevoir du courrier à domicile, de recevoir des visiteurs, de se rendre en taxi à une adresse précise, de recevoir des secours rapidement, ... Les difficultés se situent également au niveau des Autorités locales qui se trouvent souvent dans l'incapacité de repérer géographiquement leurs administrés.

L'adressage est l'opération qui permet de localiser sur le terrain une parcelle ou une habitation, c'est-à-dire définir son adresse à partir d'un système de cartes et de panneaux mentionnant la numérotation ou la dénomination des rues et des constructions.

Cette notion peut être étendue aux réseaux et services urbains. Autrement dit, on peut non seulement donner une adresse à une construction mais aussi à un "objet urbain" ponctuel comme une borne-fontaine, un lampadaire public, une station de taxi, ...

Cependant l'adressage est plus qu'une simple opération de signalétique, c'est aussi « une base indispensable pour la gestion urbaine ». Les outils mis en place à l'occasion de l'opération d'adressage sont autant de vecteurs de l'amélioration de la gestion urbaine et municipale.

b- objectifs

L'adressage a plusieurs objectifs :

Tout d'abord pour les habitants :

- En matière de repérage et d'orientation, grâce à un système simple d'identification valable pour tous les usagers.
- En matière d'intervention d'urgence : ambulances, pompiers, police...
- En matière de services urbains divers : taxis, distribution du courrier et des messages à domicile, ...
- Et enfin, en matière de sentiment de citoyenneté et d'appropriation d'une ville.

Pour les autorités municipales, les administrations et les concessionnaires des réseaux, l'adressage permet :

- l'amélioration de la fiscalité locale
- la mise en place d'un suivi et d'une aide à la programmation urbaine en matière de voirie, réseaux divers et équipements.
- L'établissement des listes électorales et la zone géographique des bureaux de votes
- La lutte contre les épidémies en "temps réel"
- et enfin facilite le travail des concessionnaires des réseaux : électricité, eau, télécommunications.

L'adressage apparaît ainsi comme un outil simple d'aide à la gestion de la cité. Il est à la disposition de tous ceux qui contribuent à cette gestion urbaine, élus ou responsables désignés. Son enjeu est large : il peut concerner les équipements, les services, les finances.

c- principes :

L'opération d'adressage se décompose en 3 éléments :

- Une méthode (la codification)
- Une opération physique (la pose des panneaux)
- Des applications en matière de gestion urbaine

Le principe de l'opération repose sur l'application d'un système de codification (noms ou numéros) qui attribuera à chaque quartier, à chaque rue et à chaque construction un code. Dans un premier temps, il est souvent plus simple d'appliquer la numérotation. L'adresse qui sera attribuée à la maison située dans le Quartier 3, et au n° 27 de la rue 56 sera de type : n°27 rue 3.056. Ce système permet un repérage facile autant pour les habitants que pour les visiteurs (munis d'un plan), car le code de l'adresse nous indique immédiatement dans quel quartier se trouve la rue. Etant donné que les rues sont numérotées suivant un ordre de progression défini dès le départ, il est facile de retrouver chaque rue.

Au delà d'une opération facilitant le repérage, l'adressage doit être conçu comme un projet d'amélioration de la gestion urbaine. Cet objectif repose sur trois éléments complémentaires :

- la réalisation d'un plan complet et informatisé de la ville, permettant son utilisation par les différents services municipaux ;
- la réalisation d'une enquête systématique qui donne l'opportunité d'un recueil important d'informations urbaines et démographiques ;
- la constitution d'un fichier d'adresses, intégré dans un logiciel spécifique permettant le traitement et la mise à jour des données de l'enquête.

d- Les applications de l'adressage : la gestion urbaine

- Pour les services techniques
la mise en place d'un suivi et d'une aide à la programmation urbaine en matière de voirie, de services publics, de réseaux divers et d'équipements (ceci n'est possible qu'avec une enquête préalable, de l'utilisation d'un logiciel informatique des données recensées et mises à jour régulière.)
- Pour les services financiers
par la mise en place d'une taxe urbaine et par la mise en place d'une base de données permettant de renseigner une quantité d'informations sur les citoyens, les habitations, les équipements et les activités il permet d'envisager une meilleure gestion des services publics tout d'abord car il y a une augmentation des moyens financiers, mais aussi car on peut savoir à tout moment et dans n'importe quel secteur de la ville ce dont on dispose, et même l'état de ces équipements (état de la voirie, adduction en eau ou non, électricité ...)

II Mise en place d'une opération d'adressage

a- Une méthode à adapter selon les cas

Chaque ville a ses propres caractéristiques :

- elle a une configuration propre qui impose tel ou tel système de codification...
- elle dispose déjà d'un système d'identification des voies, ayant sa propre logique, appliqué à une partie de la ville,
- les budgets de chaque projet ne sont pas les mêmes donc les objectifs varient ...

L'opération d'adressage, présentée dans ce manuel se veut la plus complète et la plus universelle possible, cependant, chaque ville est différente, et donc chaque opération d'adressage sera particulière. Ce manuel ne se veut pas dogmatique, il présente simplement une méthode qui fonctionne, mais qui n'est pas forcément l'unique. La méthode proposée peut et doit subir des adaptations et des aménagements selon les cas.

b- les grandes questions préliminaires à toute opération d'adressage

Qui est responsable de l'opération ?

- la municipalité

Combien ça coûte ?

Le prix moyen d'une opération d'adressage est de l'ordre de 40 F par porte adressée.

Cependant, il est conseillé de se fixer, dès le départ, un budget, à partir duquel des objectifs raisonnables pourront être déterminés.

En effet, le programme et l'objectif de l'opération sont étroitement liés au budget qui lui sera alloué.

Notons qu'il n'est pas indispensable, dans un premier temps, d'adresser la totalité de la ville. La phase de généralisation pourra être, en effet,

progressive et s'échelonne dans le temps, en fonction des capacités financières. En revanche il est primordial d'adresser une première partie de la ville, pour amorcer le système.

Le budget de départ permettra de fixer clairement des objectifs et un programme réalisables, pour que, quelque soit l'envergure du projet, il puisse être réalisé dans les meilleures conditions.

Qui doit prendre en charge l'opération ?

- une cellule d'adressage
- une entreprise privée
- les services municipaux

Quel quartier doit-on adresser ?

- tous les quartiers
- simplement les quartiers structurés

Comment faire si la ville dispose déjà d'un système partiel d'identification des voies et des portes ?

- on le généralise, tel quel, sur l'ensemble des quartiers
- on le poursuit en lui apportant des modifications pour l'améliorer
- on refait tout

Quelle codification doit on attribuer aux rues ?

- des noms
- des numéros

Que doit-on adresser ?

- les portes
- les portes et les objets

Qui doit s'occuper de la pose des panneaux et des plaques ?

- les équipes de la cellule d'adressage
- des entreprises privées
- les équipes municipales
- un organisme d'Etat

c- Les tâches et le phasage de l'opération :

La mise en place d'une opération d'adressage peut se faire suivant une méthodologie décomposée en 15 actions, que nous appellerons tâches. Certaines de ces tâches peuvent se dérouler simultanément dans le temps, mais elles restent bien distinctes. Chacune peut présenter plusieurs alternatives selon les différentes conditions, mais toutes ont leur importance et de leur bon déroulement dépendra la réussite du projet.

Les 14 tâches de l'adressage sont les suivantes :

PART 1 : (632k)

1. Préparer le fond de plan
2. Définir les tâches et responsabilités
3. Mettre en place la cellule d'adressage
4. Identifier les zones à adresser

PART 2 : (2.5MB)

5. Choisir le système de codification
6. Constituer le plan d'adressage de base

PART 3 : (1.4MB)

7. Elaborer les plans de panneautage

8. Mettre en place une campagne de sensibilisation
9. Choisir une zone pilote
10. Lancer et dépouiller les appels d'offres
11. Poser les panneaux et les plaques des rues

PART 4 : (688k)

12. Numéroté les portes
13. Constituer un fichier d'adresses
14. Réaliser le plan d'adressage final

Une fois que l'opération est achevée, une nouvelle tâche est à prendre en compte :

15. Le suivi des activités et la maintenance

d- Une opération d'adressage : la ville de Doloba

Afin de mieux cerner les problèmes posés, ce manuel d'adressage est illustré par l'exemple d'une opération type : celle de « *DOLOBA* » qui regroupe l'ensemble des questions soulevées.

La municipalité de Doloba compte environ 800 000 habitants. Dans l'objectif d'augmenter ses ressources fiscales et d'améliorer la gestion de ses services urbains, elle décide d'engager une opération générale d'adressage.

Doloba dispose d'un système d'identification de certaines rues dans le centre ancien et dense. La numérotation dans ces rues se fait selon un système classique avec les numéros pairs et impairs de part et d'autre des voies.